

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **COMMUNE de SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU**

### **CONSTRUCTION D'UN LYCÉE POLYVALENT ET DE SES ABORDS**

#### **PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE ET LA COMMUNE DE SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU**

Par arrêté préfectoral n° 2023/BPEF/024 en date du 17 mars 2023, une enquête publique unique est ouverte en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (siège de l'enquête) – 24, rue de l'Hôtel de Ville - pendant 32 jours consécutifs, du mardi 11 avril 2023 9h00 au vendredi 12 mai 2023 17h00 inclus**, portant sur la demande présentée par la Commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu et le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau avec étude d'impact, dérogation « espèces et habitats protégés » et permis de construire et d'aménager pour le projet de construction d'un lycée polyvalent et de ses abords sur la commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

M. Pascal DREAN, ingénieur conseil en organisation, à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (24, rue de l'Hôtel de Ville - 44310 SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU), et selon les modalités d'accueil du public en vigueur :**

- **Mardi 11 avril 2023 – de 9h00 à 12h30**
- **Mercredi 19 avril 2023 – de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 29 avril 2023 – de 9h00 à 12h00**
- **Judi 4 mai 2023– de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 12 mai 2023 – de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique unique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU**, aux jours et heures d'ouverture des services au public. La consultation du dossier d'enquête est également possible directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/4556> également accessible sur le site Internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>).

Le dossier comporte les avis obligatoires des autorités administratives.

Le public peut formuler ses observations et propositions:

- sur le registre « papier » unique déposé en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU** ;
- par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (24, rue de l'Hôtel de Ville - 44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu) ;**
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-4556@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4556@registre-dematerialise.fr) (la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo). Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte.
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante (accessible depuis le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique) :<https://www.registre-dematerialise.fr/4556>

Les observations et propositions adressées par courrier électronique, par voie postale ou portées sur le registre « papier » unique sont transférées sur le registre dématérialisé pour être portées à la connaissance du public dans les meilleurs délais. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières*) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport unique et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site des services de l'État en Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de **SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (24, rue de l'Hôtel de Ville - 44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)**, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du service Aménagement de la ville de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu - 24, rue de l'Hôtel de Ville, 44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Mél : [secretariat@stphilbert.fr](mailto:secretariat@stphilbert.fr) – Tel : 02 40 78 88 22).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont, une autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau avec dérogation « espèces et habitats protégés », assortie de prescriptions, délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, ou un refus et des permis de construire et d'aménager accordés ou refusés par le maire de la commune de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.